



La présidente du directoire des femmes du MRC, Me Michelle Ndoki, s'est opposée ce matin à la Cour d'Appel du centre à une audience dans le cabinet du juge. L'avocate au barreau du Cameroun a insisté sur le fait que toute audience concernant son appel en habeas corpus doit être publique, pour que les Camerounais soient des témoins, sans quoi elle ne comparaitrait pas.

Lire le communication du porte parole de Maurice Kamto, Olivier Bibou Nissack

Le bal anti-droit en cour de poursuite au Tribunal de Grande Instance (TGI) du Mfoundi. Me Michèle Ndoki l'héroïque, s'est présentée au tribunal pour sa procédure d'Habeas Corpus ce jeudi 25 avril 2019.

Cependant grande a été sa surprise de découvrir que contrairement à son audience précédente (publique et en salle d'audience), celle d'aujourd'hui était prévue se tenir dans le cabinet du juge loin des regards du grand public.

Face à cette traditionnelle variabilité géométrique de l'application de la règle de droit, Michèle Ndoki a choisi de ne pas se présenter devant le juge à "huis-clos".

Comme à l'accoutumée et conformément à une tradition initiée par la Cour d'Appel dans le

même dossier, le Président du tribunal s'est enfermé dans un aparté avec le Procureur de la République en l'absence de la prisonnière politique et des avocats du collectif. Nul ne sait ce qui peut bien s'être dit dans ce conciliabule étrange.